

Communiqué de presse

Personnes à risque face à la Covid-19 : la Ligue contre l'obésité réclame un rempart sanitaire

Quelles maladies à risque de développer une forme grave de la Covid-19 le gouvernement va-t-il retenir ? Après sa victoire devant le Conseil d'Etat, la Ligue contre l'obésité veut être associée à la réflexion. Le péril est grand, la preuve du danger par des témoignages poignants.

Les personnes atteintes d'obésité ont droit au respect de leur vie. Et réclament avec force et espoir d'être protégées en tant que personnes à risque de développer une forme grave de la Covid-19. Si la Ligue contre l'obésité a porté le fer en justice, c'est parce les personnes atteintes d'obésité se sont senties brutalement abandonnées par le gouvernement. Leurs témoignages, le plus souvent désespérés, en sont la preuve :

- **Carine** : « Je suis en obésité massive. Je suis employée et j'ai pu bénéficier d'une continuité télétravail jusqu'à fin septembre. Mon DRH me dit que je dois envisager une rupture conventionnelle. Il est très insistant et a été même agressif à certains moments de mon entretien. Il ne veut pas avoir recours à trop de télétravail pour motif maladie. Je risque de perdre mon emploi. Que dois-je faire ? »
- **Hélène** : « J'ai pris connaissance de la suspension du décret du 29 août. J'ai bien compris que le gouvernement est réticent quant à la protection des salariés vulnérables via l'activité partielle. Je suis actuellement en arrêt maladie car l'angoisse est tellement forte que je n'arrive même plus à sortir de chez moi. »
- **Mireille** : « Je suis conductrice de tramway. J'ai 53 ans et un IMC légèrement supérieur à 36. Je suis en zone rouge, je travaille au contact du public avec échange de poste de travail dans une atmosphère confinée et j'ai l'impression d'aller à l'abattoir. Suite à mon éviction de la liste des personnes vulnérables, j'ai dû retourner au travail le lendemain avec la peur au ventre. Mon quotidien : pendant 8 heures, je ne bois pas, je ne mange pas, je ne vais pas en salle de pause. Lors de mes coupures, je reste debout dehors. Au boulot, de toute façon, c'est de notre faute si nous sommes à risque. »
- **Audrey** : « J'ai 42 ans et je souffre d'obésité. Je pèse 125 kg pour 1m78. J'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi du jour au lendemain nous ne sommes plus vulnérable vis-à-vis du Covid-19. Je trouve cela dramatique. En prime, mon médecin traitant m'a dit : « Il faut bien reprendre ! ». Je ne me sens plus du tout soutenu par mon médecin. »

Après la suspension, jeudi 15 octobre, par le Conseil d'Etat du décret du 29 août réduisant drastiquement la liste des critères de vulnérabilité, le gouvernement a décidé, selon les propos du ministre de la Santé, Olivier Véran, « de faire probablement évoluer cette liste de manière à protéger davantage de personnes compte tenu de l'état d'urgence sanitaire ».

Nous avons gagné une bataille, pas la guerre

Que faut-il entendre par « *faire probablement évoluer cette liste* » ?

Que signifie « *de manière à protéger davantage de personnes* » ?

Échaudée et déçue par l'attitude du gouvernement qui a écrit le texte du 29 août en catimini, la Ligue contre l'obésité, qui a obtenu la suspension de ce décret terriblement restrictif au nom du rebond économique de la rentrée, exige d'être associée à la réflexion. Elle a sans doute gagné une bataille, pas la guerre.

Aujourd'hui, pas question d'être uniquement témoin passif des choix du gouvernement.

Pas question d'oublier que le Haut conseil de la santé publique a rappelé, dès le 31 mars 2020 sur la foi de nombreuses études françaises et internationales, que les personnes présentant une obésité à partir d'un IMC>30 devraient être considérées comme des patients à risque de formes graves de Covid-19.

Il n'existe pas de politique de santé en matière de traitement de l'obésité

Les vulnérables d'hier seront-ils les sacrificables de demain ? Forte de 9 000 membres et de ses 84 associations réparties sur le territoire national, la Ligue contre l'obésité entend poursuivre son combat : permettre à tous les patients fragiles d'avoir accès, s'ils le souhaitent, au télétravail ou au dispositif d'indemnisation dérogatoire en cas d'arrêt de travail. Le certificat d'isolement n'est pas un élément de confort, mais une assurance vie !

Qui peut rester insensible aux très nombreux appels à l'aide et à la détresse des plus fragiles ?

Persuadée que les personnes souffrant d'obésité courent un grand danger pour leur santé physique et morale déjà précaire au moment où la pandémie s'emballe et frappe toutes les générations, la Ligue contre l'obésité réclame une véritable concertation avec les ministères de la Santé et du Travail.

Le temps n'est plus à l'hésitation. Il est à la construction. Celle d'un véritable rempart sanitaire qui sauvera des vies. Celle d'une véritable politique de santé qui, en matière de traitement de la maladie obésité, fait cruellement défaut.

Contact : Agnès Maurin, directrice, co-fondatrice de la Ligue contre l'obésité,
06 07 64 86 03 / agnes.maurin@liguecontrelobesite.org